



## LA LIGUE MONARCHISTE DU CANADA THE MONARCHIST LEAGUE OF CANADA

[monarchist.ca](http://monarchist.ca)

CP 1057, RPO Lakeshore West, Oakville, ON L6K 0B2  
[domsec@monarchist.ca](mailto:domsec@monarchist.ca)

# BIEN-FONDÉ DE LA MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE

## 9 avantages-clés

**1 CHEF DE NATION VERSUS CHEF D'ÉTAT** Jour après jour nos représentants élus démocratiquement sont au cœur de débats profitables à propos desquels il y a parfois de la controverse. C'est bien. Cela encourage la recherche de la réussite et la réalisation d'accomplissements pour des objectifs à la fois partisans et personnels. Le Premier ministre est tour à tour le Chef du gouvernement et « leader » d'un parti politique suscitant parfois certaines divergences. Le Souverain représente, quant à lui, l'unité au sein de la nation et ses représentants ont la confiance de tous les Canadiens. La monarchie protège et rassemble à la fois tous ce que les Canadiens recherchent et demeure constante malgré les élections et les changements au pouvoir : c'est-à-dire une société tolérante et responsable. En présidant plusieurs événements dont les Jeux Olympiques, la célébration de la Confédération canadienne sur la colline parlementaire, la Reine et sa famille soulignent l'importance d'une participation non-partisane mettant ainsi l'emphasis sur le pouvoir unificateur de ces grands rassemblements, lui conférant ainsi une autre dimension.

**2 GARDIEN DE LA LIBERTÉ** Le Parlement, la Reine, le Sénat et la Chambre des Communes. Aucune loi, aucun règlement ou dépense n'est autorisé sans l'assentiment royal. Le Parlement est élu et dissous avec son accord et en son nom. C'est également en son nom que sont élus les représentants officiels et les diplomates; que les accords sont rectifiés et les commissions d'enquêtes formées. En temps normal ce n'est qu'une formalité. Toutefois la prérogative « royale » s'assure que l'accord des lois prévaut en apportant une garantie de neutralité non-violente et non-partisane – pouvant éteindre les débuts d'incendies constitutionnels tel qu'expliqué par Frank McKinnon un politicien scientifique de l'Alberta – si le débat politique devait dégénérer. Ainsi même un gouvernement populaire ne pourrait déclencher des élections simplement pour justifier un point de vue ou une démarche quelconque.

**3 ARBITRES DU FÉDÉRALISME : ONZE COURONNES** Le Canada est un État fédéral : notre Constitution donne le pouvoir de légiférer dans certains domaines à Ottawa et dans d'autres domaines aux provinces. Les gouvernements exercent ce pouvoir au nom de la Reine. Ainsi, il existe 11 couronnes au Canada - légalement appelées « La Reine du chef du Canada » ou « La Reine du chef » d'une province. La Reine est représentée par un Lieutenant-gouverneur. Les premiers ministres, dont le séparatiste René Lévesque, ont souligné l'importance de la Couronne dans leur Déclaration constitutionnelle clé de 1978. Puisque la monarchie donne l'autorité à chaque entité législative, elle garantit également que l'État de droit sera respecté dans le traitement des différends entre Ottawa et les provinces. Ces faits expliquent le fort soutien des provinces à l'institution de la monarchie, qui réconcilie l'identité régionale avec l'unité nationale.

**4 IDENTITÉ NATIONALE, STABILITÉ & FIERTÉ** La proximité géographique, les échanges commerciaux, les accords militaires ainsi que la facilité avec laquelle nous pouvons être envahis par les médias américains peuvent affecter notre identité nationale. Notre gouvernance favorise la loyauté et l'appartenance à un monarque plutôt qu'à une personnalité politique ou une idéologie. Cette différence nous apporte une culture distincte, à la fois dynamique et paisible. La monarchie constitutionnelle – version canadienne – procure la stabilité. Cet état de fait est confirmé chaque année dans le « Rapport sur le développement humain » produit par les « Nations Unies » et dans lequel le Canada figure régulièrement au sein des premiers pays. Les changements sont cependant inévitables et la plupart sont pour le mieux au gré des politiciens et des événements qui se succèdent. Les Canadiens ont voté dans non moins de vingt-deux élections depuis l'avènement d'Élisabeth II! La monarchie amène une stabilité malgré tous les changements. La souveraine possède plusieurs années d'expérience et constitue une figure de référence importante vu son parcours presque sans faille.

**5 SERMENTS : UTILES ET PERSONNELS** La loyauté la plus profonde des humains est envers les autres êtres humains. Les serments sont prêtés à la Reine par nos nouveaux compatriotes, les législateurs, les juges, les membres des FC et de nombreux autres fonctionnaires. Faire leur promesse à la Souveraine plutôt qu'à un politicien montre que leur loyauté ultime n'est pas envers des figures élues, mais envers les lois qui constituent le tissu de la société civilisée. Ces Serments soulignent que le respect de l'État de droit applicable à tous doit prévaloir sur la partisanerie – agir pour promouvoir le bien-être d'un segment étroit de la société. Les Serments à la Reine reflètent également l'accent mis par le Canada sur l'importance de la personne, de la dignité et de l'égalité de chaque individu : dès que les nouveaux citoyens prêtent le serment de citoyenneté, ils deviennent des membres à part entière de la famille canadienne. Chaque Canadien prête allégeance à la Reine, rendant ainsi hommage à ses décennies de service à l'ensemble du Canada.

**6 UNE MONARCHIE PARTAGÉE** Les Canadiens possèdent une grande chance d'avoir à leur tête une Souveraine dont la figure emblématique est immédiatement et mondialement reconnue. La Reine ainsi que tous les membres de la famille Royale tissent un lien unique sans caractère militaire affiché entre tous les membres de notre population dans toute sa diversité avec le reste du Commonwealth. Les nations issues de la Nouvelle-Guinée jusqu'au Belize, de la Nouvelle-Zélande jusqu'à l'Inde, reflètent également la richesse du Canada d'aujourd'hui. En 2010, notre Reine s'envola de Toronto vers New York pour s'adresser aux Nations-Unies. La veille au soir, la Reine annonça fièrement lors d'un dîner officiel à Toronto : « Je voyagerai de ce Royaume nordique en tant que Reine du Canada ». Le Gouverneur Général et les Lieutenants-gouverneurs représentent la Reine et assument les responsabilités qui leur incombent au nom de la Souveraine. Cette disposition permet à notre pays de faire partager des traditions d'une ancienne monarchie dont hérite l'histoire du Canada, alors que, dans le même temps, nous nous remémorons des services offerts par des concitoyens illustres. Ne pensons qu'au Major-Général Georges Vanier, Lincoln Alexander, David Lam et Lynda Haverstock pour n'en nommer que quelques-uns qui ont servi la Couronne et notre pays avec grande distinction.

**7 UNE RÉFLEXION SUR NOTRE PROPRE HISTOIRE ET NOTRE DÉVELOPPEMENT** La Monarchie d'aujourd'hui puise sa source dans les racines du passé. Beaucoup des premiers peuples de Canada choisirent des chefs de tribu dont les rôles s'inspirèrent davantage des guides du temps passé. L'établissement de colonies françaises et anglaises au Canada a aussi nourri sa propre expérience de la monarchie. Les différentes vagues d'immigration ont connu leur lot en matière de

connaissance du système monarchique comme forme de gouvernement. En 1867, les Pères de la Confédération ont dès lors unanimement opté pour la forme d'une monarchie constitutionnelle pour le Canada. En 1982, la nouvelle Constitution du Canada a entériné la Couronne de sorte que seul un accord unanime entre les paliers provinciaux et le fédéral pourrait changer la donne. Enfin, le Parlement a adopté unanimement en 2013 la « Loi sur la succession au Trône » qui supprime les barrières indépendamment du sexe pour statuer du futur monarque.

**8 COMMUNAUTÉ, BÉNÉVOLAT, RECONNAISSANCE** Dans leurs déplacements constants, la Reine, les membres de la famille royale et ses représentants au Canada apportent leur soutien aux communautés et aux secteurs bénévoles : une partie vitale de notre existence nationale. Ils inspirent de nombreuses personnes à rendre des services similaires. Ils créent et décernent des distinctions honorifiques non politiques à des concitoyens exceptionnels. Ces activités royales et vice-royales ne figurent pas souvent dans les programmes d'information nationaux. L'ouverture d'une nouvelle bibliothèque, la visite d'une salle de la Légion, un discours à un cours d'éducation civique dans une école ou un déjeuner avec un club de service local ne sont pas dans le collimateur des médias. Mais ils constituent la base de notre société civile et apportent une grande fierté et une aide importante aux communautés du Canada.

**9 UNE RÉPUBLIQUE : DISTRAYANT & INDÉSIRABLE** Personne n'a encore proposé un autre système de gouvernement pour le Canada qui refléterait de la même manière l'histoire de notre nation et serait supérieur à la monarchie constitutionnelle en termes de fonctionnement quotidien de l'État canadien. Les Canadiens se souviennent des débats constitutionnels déchirants du siècle dernier. De tels arguments n'ont rien fait pour aider les objectifs essentiels de la population : l'environnement, les salles de classe surpeuplées, l'accès aux soins de santé et le soutien aux familles monoparentales et à faible revenu. Un système présidentiel ferait en sorte que le Canada ressemblerait davantage aux États-Unis, combinant le rôle de chef d'État avec celui de chef de gouvernement. Comme nos amis américains l'ont redécouvert lors des processus de destitution dans l'administration Trump, cela s'avère parfois une combinaison malheureuse. Alternativement, l'élection d'un président ou d'un Gouverneur général créerait simplement un autre homme politique, offrirait un autre niveau d'ambition personnelle, nécessiterait une autre série d'élections et rendrait le titulaire de ce poste redevable aux intérêts des différentes factions et groupes auxquels le résultat devrait être rendu.